



Appel de fonds avant signature pour achat d'un appartement

Par **isagpe**, le **11/12/2007** à **13:47**

bonjour,
pour l'achat d'un appartement, le notaire, avant la signature, a fait un appel de fonds auprès de la banque; nous n'avons été informés de la transaction qu' une fois celle- ci faite, l'argent déjà sur le compte du cabinet notarial;est-ce légal?n'avions nous pas notre accord à donner avant ce virement?
cordialement
Isabelle BACHELAY